La Belgique doit faire plus contre le massacre à Gaza

S lesoir.be/575664/article/2024-03-20/la-belgique-doit-faire-plus-contre-le-massacre-gaza

20 mars 2024



Chaque jour, nous sommes témoins de l'insoutenable tragédie humaine qui se déroule à Gaza. Depuis le début de la guerre, plus de 30.000 Gazaouis ont été tués et 70.000 blessés. Des quartiers entiers, des hôpitaux et des écoles ont été laissés en ruine. Plus d'un million de réfugiés vivent entassés dans des camps de tentes improvisés le long de la frontière égyptienne. Israël entrave l'entrée de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza, ce qui mène à une pénurie chronique de nourriture, de médicaments et de provisions. Plus d'un demi-million d'enfants, de femmes et d'hommes sont au bord de la famine.

Il y a deux mois, la Cour internationale de justice a ordonné à Israël de prendre immédiatement des mesures efficaces pour protéger les Palestiniens du risque de génocide, notamment en autorisant l'aide humanitaire. Depuis lors, la tragédie de Gaza se poursuit sans répit. L'armée israélienne a tué plusieurs centaines de Gazaouis, attaqué des convois d'aide et tiré sur des civils qui attendaient de l'aide humanitaire. Des membres du gouvernement israélien ont même appelé à une nouvelle intensification des hostilités et au transfert des Palestiniens de Gaza vers un pays tiers. Le Premier ministre Netanyahou rejette tout cessez-le-feu, même temporaire, et continue de marteler qu'il vise une victoire totale. Tant que cette situation d'impunité perdurera, il n'y aura pas d'endroit sûr pour la population de Gaza, ni pour les otages enlevés par le Hamas le 7 octobre.

Les actions du gouvernement belge ont été insuffisantes jusqu'à présent

Le droit international ne s'applique pas de lui-même ; il est tributaire de l'action des États. En tant que partie à la Convention sur le génocide et aux Conventions de Genève, la Belgique a l'obligation juridique contraignante de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour prévenir les génocides et les crimes contre l'humanité. Comme la Cour internationale de justice l'a rappelé dans son avis consultatif du 9 juillet 2004 sur les Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, tous les Etats sont tenus de faire respecter le droit international humanitaire. La Belgique est consciente non seulement de la situation intolérable des Palestiniens à Gaza, mais aussi de la réalité quotidienne de discriminations, de colonisation et d'apartheid en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. En raison de ses liens politiques, économiques, culturels et universitaires étroits avec Israël, la Belgique a une responsabilité accrue de faire le maximum, dans le respect de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, afin de contraindre Israël au respect du droit international. Bien que la Belgique ait déjà fait preuve d'une certaine volonté, les mesures prises jusqu'à présent ne semblent pas inciter Israël à respecter les principes les plus essentiels du droit international humanitaire et des droits humains. Le soutien supplémentaire à la Cour pénale internationale, le maintien du financement de l'UNRWA ou les largages aériens d'aide d'urgence ne sont que des gouttes d'eau dans l'océan. Pour ne pas être elle-même impliquée dans des crimes contre l'humanité, la Belgique peut, et surtout doit, faire plus.

À lire aussi Guerre Israël-Hamas : le petit pouvoir du droit

Nos demandes

Les mesures envisageables ne diffèrent pas des moyens déjà employés par la Belgique et d'autres nations occidentales dans d'autres situations de conflit, telles que celles impliquant la Russie. Nous disposons ainsi déjà d'un arsenal de mesures structurelles et individuelles pour augmenter la pression politique sur Israël. En charge de la présidence du Conseil de l'Union européenne, la Belgique se trouve dans une position privilégiée pour tracer une voie plus ambitieuse. L'absence de consensus européen n'est par ailleurs pas un argument valable pour que la Belgique abandonne ses propres obligations internationales. Lorsque des violations aussi graves du droit international sont en jeu, la Belgique ne doit pas se contenter de la position du plus petit dénominateur commun, mais doit travailler à l'élaboration d'une position plus ambitieuse, à l'instar d'États qui ont adopté des positions plus avancées tels que l'Irlande et l'Espagne. Pour faire respecter un cessez-le-feu immédiat, garantir le passage sans restriction de l'aide humanitaire à Gaza, assurer le plein respect du droit international et ouvrir la voie à une paix juste et durable, une action urgente est nécessaire. En vue de la réunion du Conseil européen du 21 mars, nous appelons donc

les gouvernements de l'Etat belge, tant au niveau fédéral qu'au niveau de ses entités fédérées, chacun dans son domaine de compétences, à prendre, proposer ou soutenir les mesures suivantes :

- établir des sanctions économiques contre Israël, comme la révision et la suspension de l'accord d'association UE-Israël;
- établir des sanctions diplomatiques contre Israël ;
- suspendre immédiatement tout commerce d'armes avec Israël et interdire de manière effective le transit d'armes par les ports belges et européens à destination d'Israël, comme l'ont également demandé plusieurs rapporteurs spéciaux de l'ONU;
- interdire le commerce avec les colonies israéliennes situées dans les territoires palestiniens occupés, inciter l'Union européenne à approfondir sa politique de différenciation, et renforcer le devoir de vigilance des entreprises opérant dans les territoires occupés comme le demandent également le <u>CNCD</u>, <u>Don't buy into occupation</u> et l'initiative <u>Call4Peace</u>;
- prendre des sanctions individuelles contre les membres du gouvernement, politiciens,
 officiers, colons et toute personne responsable de crimes de guerre ou de crimes contre
 l'humanité, y compris les volontaires belges dans les forces armées israéliennes, par le biais de restrictions de voyage, de gels d'actifs, de restrictions de déplacement et/ou de poursuites judiciaires;
- prendre des mesures concernant <u>les collaborations académiques</u>, culturelles ou économiques avec des institutions et des universités qui mettent en œuvre, facilitent ou justifient des violations du droit international et des droits de l'homme ;
- continuer à soutenir <u>les procédures en cours</u> devant les juridictions internationales, soit en intervenant en tant qu'amicus curiae, soit en aidant à la collecte de preuves sur d'éventuels crimes contre l'humanité, soit en insistant, dans sa proposition d'interprétation de la Convention sur le génocide, sur les principes de protection et de prévention;
- reconnaître de manière immédiate et inconditionnelle l'État palestinien ;
- octroyer un accès facile et immédiat à l'aide et à <u>l'accueil spécifique</u> pour les réfugiés palestiniens et leurs proches en Belgique, comme c'est le cas pour les réfugiés ukrainiens.
- *Signataires: Plus de 850 professeures, chercheurs, doctorantes et collaborateurs scientifiques parmi lesquels Céline Romainville (Professeure, UCLouvain), Sophie Mercier (Doctorante, UCLouvain), Karel Reybrouck (Chercheur Postdoctoral, UCLouvain), Elena Aoun (Professeure Assistant, UCLouvain), Koenraad Bogaert (Professeur, UGent), Eva Brems (Professeure ordinaire, UGent), Eric Corijn (Professeur, VUB), Olivier Corten (Professeur, ULB), Jan De Maeseneer (Professeur ordinaire Émérite, UGent), Olivier De

Schutter (Professeur, UCLouvain), Nadia Fadil (Professeur, KULeuven), Tomaso Ferrando (Professeur, UAntwerpen), Christine Frison (Professeure, ULiège), Idesbald Goddeeris (Professeur, KU Leuven), Brigitte Herremans (Chercheuse postdoctorale, UGent), Hilde Heynen (Professeure ordinaire, KULeuven), David Jamar (Professeur, UMons), Christopher Kenyon (Professeur, Instituut Tropische Geneeskunde), Pierre Klein (Professeur, ULB), Rudi Laermans (Professeur Émérite, KULeuven), Vincent Legrand (Professeur Assistant, UCLouvain), Renaud Maes (Professeur, UMons en UCLouvain), Marco Martiniello (Professeur, ULiège), Geert Molenberghs (Professeur ordinaire, KU Leuven en UHasselt), Yves Poullet (Professeur Émérite, UNamur), Anne-Catherine Rasson (Chargée d'enseignement et chercheuse, UNamur en UCLouvain Saint-Louis), Cécilia Rizcallah (Professeure, UCLouvain – Saint-Louis-Bruxelles), Hichem Sahli (Professeur, VUB), Petra Van Brabandt (Professeure et Directrice de recherche, Sint Lucas School of Arts), Gert Van Hecken (Professeur, UAntwerpen), Gaëtan Vanloqueren (Professeur invité, ULiège), Geertrui Van Overwalle (Professeur, KULeuven), Didier Vrancken (Professeur et Doyen, ULiège), Marieke Wyckaert (Professeure, KULeuven).